AR PREFECTURE
016-241600501-20200130-DEL_2020_01_04-DE
Reçu le 31/01/2020

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

Communauté de Communes
4B Sud-Charente
Le Vivier - 16360 TOUVERAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 30 janvier 2020

DATE DE CONVOCATION : 24 janvier 2020

N°2020-01-04

Conseillers en exercice : 62
Conseillers titulaires et suppléants présents : 39
Conseillers votants : 42

Dont pouvoirs : 3

Pour : 42
Contre : 0
Abstention : 0

L'an **2020** et **le 30 JANVIER** à **18 heures 30,** le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session au nombre prescrit par la loi, sur la commune de Saint-Vallier, sous la présidence de Monsieur Jacques CHABOT, Président.
Conformément à l'article 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Jean-Luc MARRAUD remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents votants :
ANGEDUC : Mme IDIER Chantal - **BAIGNES :** M. DELÉTOILE Gérard, M. BAUDET Pierre, Mme Maryse BOUCHER-PILARD - **BARBEZIEUX :** Mme SWISTEK Florence, Mme DELPECH DE MONTGOLFIER Anne, M. DELATTE Benoît, M. BOBE Philippe, Mme AUTHIER-FORT Claire - **BARRET :** M. PROVOST Jean-Jacques - **BÉCHERESSE :** HERROUET Jean-Pierre – **BERNEUIL** : M. ARSICAUD Jean-Marie – **BOISBRETEAU :** M. TETOIN Gaël - **BORS DE BAIGNES :** M. JOLLY Patrick - **BROSSAC :** M. MAUDET Didier – **CHALLIGNAC :** M. TUTARD Christophe - **CHAMPAGNE-VIGNY** : M. SAUMON Gérard – **CHANTILLAC** : M. MARRAUD Jean-Luc - **CHILLAC :** Mme GOUFFRANT Marie-Hélène – **CONDÉON :** M. BOUTIN Christian - **COTEAUX-DU-BLANZACAIS :** Mme GRENOT Marie-Pierre – **GUIMPS :** M. RAVAIL Pierre – **LACHAISE :** BLUTEAU Jacky - **LADIVILLE :** M. CHABOT Jacques – **LAGARDE SUR LE NÉ :** M. TESTAUD Alain - **MONTMERAC :** M. BERGEON Frédéric, M.MOUCHEBOEUF Michel - **ORIOLLES :** Mme LAGARDE Isabelle - **PASSIRAC :** M. de CASTELBAJAC Dominique - **PÉRIGNAC :** M. MONTENON Thierry – **REIGNAC :** Mme BELLOT Marie-Claude, M. DEAU Loïc – **SAINT-BONNET :** M. GERVAIS Philippe – **SAINT-FÉLIX** : Mme AUBRIT Marie-Claire - **SAINT-MEDARD DE BARBEZIEUX** : Mme MONNEREAU Françoise – **SAINT-PALAIS-DU-NÉ** : M. DUBROCA Allain – **SAINT-VALLIER :** M. FAVREAU Patrick - **SAINTE-SOULINE :** M. GOHIN Christian – **VAL DES VIGNES :** M. BARBOT Jean-Pierre.

Pouvoirs :
M. MEURAILLON André (Barbezieux) a donné pouvoir à Mme AUTHIER-FORT Claire (Barbezieux) - Mme. GARD Patricia (Barbezieux) a donné pouvoir à Mme SWISTEK Florence (Barbezieux) – M. MASSÉ Bernard (Etriac) a donné pouvoir à M. CHABOT Jacques (Ladiville).

Etaient présents sans droit de vote :
M. GIRARD Guy (Angeduc) – Mme SOULARD Annick (Brossac) – Mme GARNEAU Janine (Chillac) – Mme MONTAUT Martine (Ladiville) - M. PETIT Bernard (Oriolles) – Mme CAILLE Marie-Thérèse (Saint-Vallier) – M. FAURE Jean-Marie (Sainte-Souline).

Etaient excusés :
M. MEURAILLON André (Barbezieux) – Mme GARD Patricia (Barbezieux) – M. CHATELLIER Dominique (Barret) - M. MAURICE Jacky (Bécheresse) – Mme FOUASSIER Véronique (Condéon) – M. MASSÉ Bernard (Etriac) – M. BONNAUD Pascal (Lachaise) – M. DESMORTIER Joël (Lagarde sur le Né).

AR PREFECTURE
016-241600501-20200130-DEL_2020_01_04-DE
Reçu le 31/01/2020

N°4 - Objet : Montant de la subvention en contrepartie du service public au fermier du Cinéma Le Club

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente en charge des affaires culturelles, du patrimoine, du tourisme et de la communication

Madame la Vice-présidente rappelle que, suite à la nouvelle procédure de mise en concurrence pour la délégation de service public (DSP) du cinéma « Le Club », la gestion du cinéma a été confiée par DSP à la SARL Les Bonimenteurs depuis le 1er janvier 2019.

L'article 22.5 du contrat de DSP, intitulé « subvention en contrepartie du service public, versée par la Communauté de Communes 4B », précise que « la collectivité pourra verser une subvention annuelle dont le montant sera proposé chaque année au vote du budget primitif de la Communauté de Communes des 4B ».

Il est également néanmoins précisé que « la rémunération du délégataire sera substantiellement assurée par les recettes de l'exploitation du service de sorte que la part des recettes autres que celles provenant de la Communauté de Communes devra, au minimum, représenter 95% de l'ensemble des recettes perçues par le cocontractant. Le fermier sera donc soumis à un réel risque d'exploitation ».

Ainsi, les comptes arrêtés au 30 septembre 2019 de la SARL Les Bonimenteurs font apparaître des recettes d'exploitation de 233 149.00 €. Ainsi la subvention en contrepartie du service public, au titre de l'exercice 2019, peut s'élever au maximum à 11 657,45 € soit 5% de ces recettes. De cette manière, la part des recettes autres que celles provenant de la Communauté de Communes représente bien 95% de l'ensemble des recettes perçues par le cocontractant.

Madame la Vice-Présidente informe que la subvention d'exploitation dans le cadre du contrat de DSP a fait l'objet d'un titre de recette émis le 19 décembre 2019 pour un montant de 11 170.00 € à l'association Les Bonimenteurs.

Madame la Vice-Présidente demande au conseil communautaire de bien vouloir se prononcer afin d'accorder une subvention en contrepartie du service public de 11 657,45 € au fermier du cinéma Le Club, la SARL Les Bonimenteurs, au titre de l'exercice 2019.

Ouï cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- accorde une subvention en contrepartie du service public de 11 657,45 € au fermier du cinéma Le Club, la SARL Les Bonimenteurs, au titre de l'exercice 2019 ;
- autorise Monsieur le Président à verser le complément de la subvention d'un montant de 487.45 € à la SARL Les Bonimenteurs ;
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents intervenant en application de la présente délibération.

La dépense sera imputée à l'article 6574 du budget général.

Certifié exécutoire par le Président
Reçu en Sous-Préfecture le : 31 JAN. 2020
Publié ou notifié le : 31 JAN. 2020
Touvérac, le 31 JAN. 2020

Pour extrait conforme,
Touvérac, le 31 janvier 2020
le Président,
Jacques CHABOT.

Communauté de Communes des 4B SUD CHARENTE